

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 août 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 août 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des quatre pays membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie et la France, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Guenter **Sautter**



**Annexe à la lettre du 26 août 2020 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration de Josep Borrell, Haut Représentant de l'Union
européenne, Coordonnateur de la Commission conjointe du Plan
d'action global commun**

Le 20 août 2020, à Bruxelles

Je prends note de l'annonce faite aujourd'hui par les États-Unis concernant le mécanisme des Nations Unies dit « de rétablissement des sanctions » prévu par la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises, les États-Unis ont unilatéralement cessé de participer au Plan d'action global commun, par un mémorandum présidentiel daté du 8 mai 2018, et n'ont ensuite participé à aucune activité liée au Plan d'action. Ils ne peuvent donc pas être considéré comme un État participant au Plan d'action aux fins d'un éventuel rétablissement des sanctions prévu par la résolution.

En tant que Coordonnateur de la Commission mixte du Plan d'action global commun, je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer la préservation et la pleine mise en œuvre du Plan d'action par toutes les parties. Le Plan d'action demeure un pilier essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération et contribue ainsi à la sécurité régionale.
